



*République Démocratique du Congo*

**ASSEMBLEE NATIONALE**

3<sup>ème</sup> Législature de la 3<sup>ème</sup> République

Palais du peuple/Kinshasa - Lingwala



## **MOTION DE CENSURE**

### **CONTRE LE GOUVERNEMENT DU PREMIER MINISTRE**

**Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA**

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables membres du Bureau,

Honorables Députés et chers collègues,

Nous, Députés nationaux signataires de la présente motion de censure contre le Gouvernement du Premier ministre Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA, venons soumettre celle-ci à l'approbation de l'auguste Assemblée conformément à l'article 100, alinéa 2 de la Constitution ainsi qu'aux articles 24, alinéa 1<sup>er</sup> et 214, alinéas 1<sup>er</sup> et 5 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

#### **I. DE LA RECEVABILITE DE LA MOTION DE CENSURE**

L'Assemblée nationale, aux termes des articles 146 et 147 de la Constitution ainsi que des articles 214 et 215 de son Règlement intérieur, contrôle le Gouvernement et met en cause sa responsabilité par le vote d'une motion de censure. La motion de censure contre le Gouvernement n'est recevable que si elle est signée par un quart au moins de membres de l'Assemblée nationale.

La présente motion de censure, ayant été signée par 301 Députés, soit plus d'un quart des membres de l'Assemblée nationale, est donc recevable.

#### **II. DE LA JUSTIFICATION DE LA MOTION DE CENSURE**

Le Gouvernement, conformément à l'article 90 de la Constitution, est investi par l'Assemblée nationale lorsque son programme est approuvé à la majorité absolue des membres qui la composent. Son maintien en fonction est aussi tributaire de la confiance dont il jouit auprès des Députés nationaux qui représentent la Nation selon les prescrits de l'article 101 de la Constitution et devant qui il est responsable.

Les échecs répétés dans l'exécution de son programme, les fautes graves cumulées et l'incompétence notoire du Premier ministre et des autres membres du Gouvernement justifient cette motion de censure.

Pour s'en convaincre, il suffit d'interroger le programme que le Premier ministre avait présenté lors de son investiture par l'Assemblée nationale le 04 septembre 2019 et qu'il s'était engagé solennellement à exécuter.

En vue d'obtenir la confiance de la représentation nationale sur le programme de son Gouvernement, le Premier Ministre avait déclaré ce qui suit :

**« Je sais que les Congolais nous regardent. Ils ont hâte de nous voir à l'œuvre et attendent beaucoup de nous. L'ambition de mon Gouvernement est de se hisser à la hauteur de leurs attentes, afin de mériter sans cesse de leur confiance. »**

Plus d'une année et demie après son entrée en fonction, le Gouvernement a terriblement failli à sa mission sur tous les plans, notamment sur le plan politique, défense et sécurité (1), sur le plan de l'économie et des finances (2), sur le plan de la reconstruction (3) et sur le plan social et culturel (4). Eu égard de ce qui précède, il ne mérite donc plus la confiance de l'Assemblée nationale et de ce fait, de tout le peuple congolais.

### **1. Sur le plan politique, défense et sécurité**

Lors de la présentation du programme du Gouvernement, le Premier ministre avait souligné devant Dieu et la Nation ce qui suit :

**« Les Congolais veulent la paix, surtout dans l'Est du pays meurtri, la sécurité dans nos villes comme dans nos campagnes. »**

Le Premier Ministre s'était engagé, entre autres, à « **éradiquer les groupes armés opérant dans notre pays, à assurer la réinsertion socioéconomique des jeunes démobilisés et à créer des brigades d'élites bien formées et bien éduquées** » et avait promis que « **Le Gouvernement ne va ménager aucun effort pour atteindre l'objectif de sécurisation du pays et le retour à l'ordre public** ».

A ce jour, il est consternant de constater que le pays, particulièrement sa partie orientale, nos villes et nos campagnes ne connaissent pas toujours la paix et la sécurité promises par le Gouvernement. Les Congolaises et les Congolais que nous représentons à l'Assemblée nationale continuent d'être terrorisés, pillés, enlevés et/ou massacrés chaque jour à Béni, en Ituri, dans le Masisi, à Fizi et partout ailleurs à l'Est du pays comme si nos compatriotes qui s'y trouvent n'avaient pas le droit de vivre paisiblement dans leur propre pays alors que la consolidation de la paix était inscrite parmi les priorités du programme du Gouvernement.

Des troupes étrangères s'installent allégrement dans certaines parties du territoire national et le Gouvernement est incapable d'assurer la protection de l'intégrité du territoire ainsi que celle des personnes et de leurs biens.

Le foisonnement des groupes armés et l'amplification des attaques terroristes surtout à l'Est du pays ainsi que la persistance des tueries et de l'exploitation illicite des minerais par des forces négatives témoignent davantage de l'impuissance du Gouvernement.

Il en est de même de l'insécurité alimentée par des bandes des brigands et autres bandits à mains armées qui sèment la terreur et la désolation dans les villes comme Lubumbashi, Bukavu et Goma. Kinshasa, la capitale du pays et le siège des institutions nationales n'est pas épargnée de cette barbarie. Il ne se passe pas un

seul jour sans que des vols à mains armées, des enlèvements, des viols et des meurtres ne soient signalés dans l'une de ses vingt-quatre Communes.

En somme, le Gouvernement se montre impuissant et même complice dans certains cas. Il ne sait pas procurer la paix ni la sécurité à notre peuple.

C'est spécialement dans le **domaine de la défense et de la sécurité** que se constate l'échec du Gouvernement.

La politique du Gouvernement au plan interne inclut les questions relatives à la réconciliation nationale et à la justice auxquelles le Gouvernement ne donne pas de réponses satisfaisantes.

**S'agissant de la réconciliation nationale**, l'unité nationale est sérieusement mise en mal depuis l'entrée en fonction de ce Gouvernement. Toutes les initiatives préconisées dans le programme du Gouvernement en vue de la promotion de la réconciliation nationale sont restées lettres mortes. Il s'agit notamment de l'organisation d'un forum national de réconciliation, de la conclusion d'un pacte de paix avec les autorités coutumières et du rapatriement des corps de feu le Président Maréchal MOBUTU et de feu le Premier ministre Moïse TSHOMBE.

**En ce qui concerne la justice**, le constituant en a fait le premier élément de la devise nationale et l'un de nobles idéaux autour desquels le peuple congolais est uni. C'est l'injustice avec ses corollaires, l'impunité, le népotisme, le régionalisme, le tribalisme, le clanisme et le clientélisme qui sont à l'origine de l'inversion des valeurs et de la ruine du pays. La Constitution prévoit aux articles 1<sup>er</sup> et 149 que la RDC est un Etat de droit (Article 1). Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif et la justice est rendue sur l'ensemble du territoire national au nom du peuple congolais (Article 149).

Lors de la présentation de son programme à l'Assemblée nationale, le Gouvernement s'était engagé à « **œuvrer pour qu'une justice équitable soit garantie à tous les citoyens où qu'ils se trouvent. L'objectif étant de faire de la justice l'épine dorsale de notre gouvernance, facteur qui fera de la RDC un Etat de droit où tous les citoyens sont égaux devant la loi** ». Comme plusieurs autres, cet engagement n'est pas tenu.

Le Gouvernement n'a pas mobilisé des moyens conséquents sur les plans de la logistique, des infrastructures et du traitement du personnel judiciaire afin de permettre d'assurer une bonne et efficiente administration de la justice.

Les antivaleurs autrefois décriées comme la corruption, la concussion, le déni de justice, le non-respect de la loi dans le prononcé des jugements et arrêts, les arrestations et détentions arbitraires persistent.

De nombreux délinquants, corrupteurs, corrompus et détourneurs des deniers publics ne sont pas inquiétés. Lorsqu'il leur arrive d'être déférés devant la justice, plusieurs sont innocentés.

En cas de condamnation, ils s'en tirent avec des peines ridicules et bénéficient des réductions des peines ou des mesures de libération comme récemment le cas

lorsque le Gouvernement a profité de la grâce présidentielle pour remettre en liberté certaines personnes condamnées pour détournement des deniers publics. Nous continuons d'assister à une justice du plus offrant. Les procès et les jugements se négocient comme aux enchères.

La plupart de nos compatriotes ne jouissent pas de leur droit à l'égalité devant la loi et à une égale protection des lois. Le Gouvernement n'a pas rempli son engagement à lutter pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme qui reste aussi victime de toutes sortes de violences dans la vie publique et dans la vie privée.

**S'agissant de la gestion administrative du pays**, par la faute du Gouvernement, les provinces et les entités territoriales décentralisées ne jouissent pas pleinement de leur droit à la libre administration et à l'autonomie de leurs ressources qui leur est pourtant garantie par l'article 3 de la Constitution.

En violation de l'article 174 de la Constitution, le Gouvernement du Premier ministre **Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA**, en lieu et place de l'application du principe de la retenue à la source, applique plutôt le principe de rétrocession, du reste irrégulière, empêchant le bon fonctionnement des provinces qui sont ainsi privées des fonds et des subventions nécessaires aux dépenses d'investissement pour la réhabilitation des infrastructures et la construction des bâtiments administratifs et résidentiels en provinces.

Contrairement à la vision déclarée du Premier ministre « **d'assurer le redressement national à partir de la base** » et aux ambitions affichées dans son programme, le Gouvernement demeure incapable d'assurer une administration publique efficace, tournée vers le développement et digne d'un Etat moderne. Il n'a pas non plus réussi à améliorer davantage la situation des fonctionnaires de l'Etat, des militaires, des policiers, des enseignants comme il s'y était engagé.

**En ce qui concerne la diplomatie**, le Premier ministre **Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA** avait promis d'« **examiner un programme de réorganisation de nos représentations diplomatiques à travers le monde en vue, d'une part, de rajeunir les rangs de nos diplomates et, d'autre part, de rendre à nos ambassades et à notre personnel diplomatique un peu plus de dignité** ».

Malheureusement, plus d'une année après son entrée en fonction, aucun programme concret n'a été mis en œuvre afin de permettre au pays de recouvrer effectivement son statut de puissance continentale et de jouer son rôle moteur dans la coopération et l'intégration régionale.

La dignité du personnel de nos ambassades à travers le monde continue d'être honteusement affectée.

Nos diplomates perçoivent de minables rémunérations qui ne leur permettent pas de représenter dignement le pays. La plupart sont impayés depuis plus de 22 mois. Les frais de fonctionnement ne sont pas envoyés depuis plus de quinze mois. Plus de trente missions diplomatiques n'ont pas de résidence en propriété et sont logées dans des appartements privés pris en location.

Elles ne payent pas régulièrement leurs loyers. Certaines ont été déguerpies et pour cause des dettes, les propriétés de certaines de nos ambassades sont menacées de ventes aux enchères dans certains pays. Il s'agit aussi d'un échec du Gouvernement qui maintient en fonction depuis plusieurs années des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques dont le mandat aura été une honte pour le pays.

Sur place au pays, l'organisation et le fonctionnement des ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération régionale laissent à désirer. Aux Affaires étrangères, plusieurs milliers de Congolaises et de Congolais ont été victimes d'une « escroquerie » avec la complicité du Gouvernement dans l'achat des passeports à un prix exorbitant (plus de 250 USD) défiant toute concurrence en Afrique et dans le reste du monde.

Pendant plusieurs mois, le Gouvernement a maintenu un contrat maffieux conclu avec une firme étrangère pour la délivrance des passeports qui étaient devenus introuvables. Lorsque la livraison a repris et le prix réduit à 99 USD, le Gouvernement a menti à notre peuple car personne ne peut obtenir un passeport à ce prix.

A l'extérieur du pays, la situation des Congolais de la Diaspora reste inquiétante. Abandonnés à eux-mêmes et parfois étrangers dans leurs propres ambassades, ils ne jouissent pas toujours de la protection diplomatique dont ils ont parfois besoin.

## **2. Sur le plan de l'économie et des finances**

A bien d'égards, les différentes mesures économiques préconisées dans le cadre du programme du Gouvernement se sont avérées incohérentes et surtout en déphasage avec l'objectif de faire effectivement de la RDC un pays émergent.

Lors de la présentation du programme de son Gouvernement, le Premier ministre avait déclaré ce qui suit :

***« Il est inconcevable que la République Démocratique du Congo, dotée d'un aussi vaste potentiel économique et fiscal, ne puisse disposer que d'un budget annuel dont la moyenne, en ressources propres, ne dépasse guère les 5 milliards de dollars américains...***

***Votre Gouvernement entend mettre sur pied une politique innovante en matière de lutte contre la fraude et la corruption résultant d'un système désuet et non informatisé, ainsi que de l'absence d'une culture fiscale. »***

Le constat est amer, car la RDC est toujours rangée parmi les pays les plus corrompus d'Afrique et du monde. Le Gouvernement n'a pas été capable de concevoir une politique innovante en matière de lutte contre la fraude et la corruption. Il n'a pas réussi à améliorer la situation des finances publiques. A certains égards, il a même été moins performant que certains gouvernements qui l'ont précédé.

Le Gouvernement a présenté, en équilibre, un budget irréaliste sans s'assurer des augmentations tangibles des recettes. Le budget 2020 a mis en exergue des priorités volontaristes, bien sûr, mais totalement incongrues concernant notamment la couverture santé universelle, la mise en œuvre de la Caisse nationale de péréquation, le démarrage de la construction du port en eau profonde de Banana alors que la traçabilité et la transparence de la chaîne de recettes envisagées à l'horizon juin 2020 n'étaient nullement garanties.

La mise en place de l'autorité financière et des marchés dans la perspective de la levée des fonds sur le marché financier intérieur pour le financement du déficit ainsi que les mesures annoncées d'encadrement des recettes de différentes régions financières (DGI, DGRAD et DGDA) sont encore embryonnaires.

Les réformes de la fiscalité, la fiabilité des budgets annexes, les conditions d'intégration du fonds minier dans les comptes spéciaux, l'estimation des « recettes extérieures » dans le cadre d'une fiscalité élargie, l'émission et le caractère de recettes exceptionnelles des bons du Trésor sur le marché intérieur tout comme les mesures de stabilisation du niveau des recettes fiscales à effet immédiat ainsi que la discipline budgétaire recommandée par le Fonds Monétaire International sont encore vagues.

L'inefficacité du dispositif de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales est entretenue par le Gouvernement. Le Budget de l'Etat voté et promulgué pour l'exercice 2020 a été rabattu à cause du manque d'anticipation du Gouvernement et de son incapacité à honorer son engagement d'adopter des mesures propices à la maximisation des recettes de l'Etat comme prévu dans son programme.

Le Gouvernement n'a pas fourni d'efforts conséquents pour mettre un terme au paradoxe qui fait que l'un des pays les plus riches du monde en termes de ressources naturelles soit aussi l'un de plus pauvres.

En effet, la RDC occupe la 8<sup>ème</sup> place au classement des pays les plus pauvres de la planète avec 495 USD de Produit intérieur brut (PIB) par habitant selon le rapport du FMI et les statistiques de la Banque mondiale (2019). 72 % de la population croupit dans la misère avec moins de 1,9 USD par jour. Autrement dit, la RDC affiche l'une des pires performances mondiales en matière de développement humain, et plus de **57 millions des Congolais** vivent toujours avec moins de quatre mille (4.000) francs congolais, soit moins de deux dollars américains par jour.

Les revenus générés par les ressources minières et pétrolières continuent d'être dilapidées au détriment de véritables dépenses de développement. Huit (8) habitants sur dix (10) vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue. La « **lutte contre la pauvreté décrétée par le Gouvernement comme cause nationale** » n'aura été qu'un bluff.

Contrairement à ses prétentions, le Gouvernement est incapable de conférer au secteur extractif, le rôle de levier du processus de diversification de l'économie nationale. Pourtant, le Premier ministre **Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA** s'était solennellement engagé à « **mettre en place dans les meilleurs délais, les différentes mesures d'application de toutes les dispositions du nouveau Code minier relatives à la répartition de la redevance minière afin de permettre à notre pays et à nos populations de tirer davantage profit de l'exploitation de nos ressources minières** ».

Paradoxalement, à la suite de l'opacité entretenue par le Gouvernement dans la répartition proprement dite de la redevance minière, l'exploitation minière profite plus à des individus qu'à l'Etat et aux populations congolaises.

Dans le même ordre d'idées, l'extraversion de notre économie nationale persiste avec acuité.

La balance commerciale de la RDC est structurellement négative, mais la reprise des prix des matières premières joue en faveur de la croissance des exportations et du rééquilibrage des comptes courants ces dernières années. En effet, la balance commerciale de la RDC à la fin du troisième trimestre 2020 a affiché un solde positif de 1 milliard 991, 25 millions USD, résultant des exportations évaluées à 8 milliards 341,16 millions USD et des importations de 6 milliards 349,91 millions USD, selon les données de la Banque centrale du Congo.

Cependant, le volume des échanges commerciaux en 2020 est en baisse par rapport à la même période en 2019 où la balance commerciale était de 139,3 millions USD, résultant des exportations de 11 milliards 112,05 millions et des importations de 10 milliards 973,75 millions USD. La Banque centrale du Congo explique la baisse du volume des échanges commerciaux cette année par la baisse des recettes d'exportation, la baisse de la demande mondiale et la contraction de l'activité commerciale.

Les mesures promises par le Gouvernement pour renforcer la capacité de résilience de l'économie nationale face au retournement de la conjoncture internationale ne produisent aucun effet escompté.

Le Gouvernement avait promis de « **trouver rapidement des solutions aux problèmes majeurs qui gênent la relance des entreprises du Portefeuille de l'Etat** ». Or, le vieillissement généralisé de l'outil de production des entreprises publiques opérant dans le secteur minier transformées en sociétés commerciales, le caractère résiduel de leurs réserves, le caractère déséquilibré de leurs rôles dans les joint-ventures, le débordement des concessions par l'exploitation artisanale, l'insuffisance de l'énergie électrique et la problématique du transport des produits miniers ne facilitent pas la participation de celles-ci à l'épanouissement de l'économie nationale.

Des solutions promises par le Gouvernement face aux problèmes majeurs qui gênent la relance notamment de la GECAMINES, la MIBA, la SAKIMA, la SOKIMO et la Société minière de KISENGE MANGANESE, demeurent superficielles, inadéquates ou ne sont pas du tout appliquées.

De même, le Premier ministre s'était engagé à mener à bon port les réformes des entreprises du Portefeuille de l'Etat et des établissements publics transformés avec le concours technique du Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COPIREP) et à adapter leur mode de gestion à celui du secteur privé pour les rendre plus performantes et compétitives en améliorant la qualité de leurs services.

En réalité, toutes les entreprises publiques transformées en sociétés commerciales telles que la Caisse Générale d'Epargne du Congo SARL, les Lignes Maritimes Congolaises, la Régie des Voies Aériennes, la Société des Chemins de Fer Uélé-Fleuve, la Société Commerciale des Transports et des Ports, la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications, la Société Congolaise des Voies Maritimes, la Société Nationale d'Assurances, la Société Nationale d'Electricité, la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo, la Société Sidérurgique de Maluku, la REGIDESO restent des canards boiteux.

Le parachèvement de la réforme de ces entreprises du Portefeuille de l'Etat, transformées en sociétés commerciales, par un accompagnement substantiel dans la modernisation de leurs outils de production, sur base d'un état des lieux exhaustif promis par le Gouvernement, n'est pas réalisé. Il en est de même des entreprises de l'Etat transformées en établissements publics dont la gestion est calamiteuse devant le regard complaisant du Gouvernement.

Par ailleurs, bien qu'amplement informé sur la décision cavalière de dissolution de Lignes Aériennes Congolaises en violation des lois du pays et sur sa liquidation opaque au détriment de l'Etat-proprétaire et des droits des agents, le Gouvernement observe une indifférence incompréhensible face à la spoliation de l'important patrimoine de cette compagnie aérienne nationale et au drame humanitaire infligé au personnel avec plus 600 décès des agents et membres de leurs familles, des foyers disloqués, des enfants en déperdition scolaire et jetés dans la rue à cause de la misère due au non-paiement de leurs droits après avoir rendu de bons et loyaux services à la nation.

En outre, à la lumière de l'exécution de la loi des finances pour les exercices 2019 et 2020, il apparaît clairement que la priorité du Gouvernement d'accroître les recettes budgétaires, de rationaliser les dépenses et de maîtriser les déficits en vue de stabiliser durablement l'environnement macroéconomique n'a pas été réalisée.

Au regard des indicateurs « *Doing Business* » 2019-2020 relatifs à la création d'entreprise, l'obtention de prêts, le paiement des impôts, le règlement de l'insolvabilité, l'efficacité des marchés publics et la flexibilité pour les entreprises en termes de création d'emplois et de croissance de la productivité, la République Démocratique du Congo est classée 183<sup>ème</sup> sur 190 pays.

La facilité de faire des affaires en RDC est passée de 35,2 % à 36,2% soit une amélioration dérisoire de 1%. En somme, les promesses du Gouvernement d'améliorer le climat des affaires, de promouvoir l'entrepreneuriat et la classe moyenne nationale à travers notamment la sous-traitance et le petit commerce, ne sont pas concrétisées.

Par ailleurs, les engagements du Gouvernement à diversifier l'économie et à créer les conditions d'une croissance inclusive s'avèrent chimériques.

En effet, les faiblesses persistantes des actions du Gouvernement dans la redynamisation de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, dans la consolidation de la base industrielle pour la transformation locale des produits agricoles et miniers, dans l'implantation des parcs agro-industriels et des zones économiques spéciales, dans l'implication économique des acteurs nationaux par l'élargissement de la classe moyenne, le manque chronique d'opportunités économiques et sociales viables dans l'arrière-pays ainsi que l'impraticabilité perpétuelle des routes d'intérêt national et de celles de desserte agricole, et l'enclavement de plusieurs portions du territoire national ne favorisent pas la diversification de l'économie et la création des conditions d'une croissance inclusive prônées par le Gouvernement.

La RDC est ainsi classée parmi les pays déficitaires en matière agricole et de sécurité alimentaire en dépit de ses grandes étendues de terres arables. Son important réseau hydrographique, sa diversité de climats et son potentiel halieutique et d'élevage considérable demeurent inexploités.

### **3. Sur le plan de la reconstruction**

Les moyens mobilisés par le Gouvernement pour les investissements continus en infrastructures de base et communautaires notamment les transports et communications, routes, rails, voies fluviales et lacustres, ports et aéroports, ne sont pas à la hauteur des besoins de modernisation des infrastructures et d'aménagement du territoire.

Les prétentions du Gouvernement d'interconnecter toutes les provinces en fibre optique, d'augmenter le taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication, de diminuer sensiblement le coût des communications et d'accroître les revenus de l'Etat dans ce secteur ne sont pas tangibles.

Les actions du Gouvernement sont encore loin, contrairement à ce qui a été promis devant la représentation nationale, de faire jouer à la RDC son rôle dans les enjeux mondiaux relatifs à la lutte contre le changement climatique et de préserver en faveur de nos générations futures, nos forêts, nos cours d'eau, notre faune ainsi que notre flore.

### **4. Sur le plan social et culturel**

Aux termes de la Constitution, l'Etat encourage l'exercice du petit commerce, de l'art et de l'artisanat par les Congolais et veille à la protection et à la promotion de l'expertise et des compétences nationales (Article 35). Le travail est un droit et un devoir sacrés pour chaque Congolais.

L'Etat garantit le droit au travail, la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine, complétée par tous les autres moyens de protection sociale, notamment, la pension de retraite et la rente viagère. Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses croyances ou de ses conditions socio-économiques (Article 36).

La jeunesse doit être protégée contre toute atteinte à sa santé, à son éducation et à son développement intégral (Article 42). Toute personne a droit à l'éducation scolaire. L'enseignement national comprend les établissements publics et les établissements privés agréés. L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics (Article 43). Le droit à la santé et à la sécurité alimentaire est garanti (Article 47).

Il en est de même du droit de chaque Congolais à un logement décent, du droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique (Article 48) et du droit à des mesures spécifiques de protection de la personne du troisième âge et de la personne avec handicap (Article 49).

S'inspirant de la Constitution dans son discours-programme devant l'Assemblée nationale, le Premier ministre **Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA** avait souligné ce qui suit :

*« Les Congolais veulent l'emploi pour tous ; l'accès aux soins médicaux, à l'eau potable et à l'électricité, la scolarisation de leurs enfants... Ils exigent un développement économique réel du pays conduisant à l'amélioration de leur vécu quotidien. »*

Le Premier ministre se voulait plus rassurant en déclarant, nous citons :

*« Les aspirations les plus manifestes de nos compatriotes relèvent du vécu quotidien de disposer d'un revenu permettant de se nourrir, se loger, s'habiller, se soigner, éduquer et instruire les enfants ainsi que d'avoir des perspectives d'avenir. »*

Force est de constater que le Gouvernement a failli sur toute la ligne et n'a pas répondu aux attentes légitimes du peuple congolais.

En laissant les expatriés investir et exercer dans le domaine du petit commerce, de l'art et de l'artisanat, le Gouvernement a violé la Constitution de la République.

La création d'emplois demeure un slogan creux parce que près de 80% de la population congolaise est réduite au chômage. Le chômage touche principalement les jeunes sortis des écoles, des instituts supérieurs et des universités. Ceux qui ont du travail ne bénéficient pas, en général, d'une rémunération équitable et satisfaisante. Le Gouvernement a également échoué dans l'initiation des programmes de formation technique et professionnelle en faveur des jeunes non diplômés.

De nombreux Congolais sont lésés au travail en raison de leurs origines, de leurs sexes, de leurs opinions et croyances.

Harcèlement sexuel, corruption, favoritisme, tribalisme et clientélisme règnent en maîtres absolus. Les emplois sont monnayés de plusieurs manières. Les cabinets du Premier ministre et d'autres membres du Gouvernement sont peuplés de membres de leurs familles et de leurs partis politiques. La jeunesse est abandonnée à elle-même comme l'atteste le cas des enfants dits de la Rue.

Au sujet de l'éducation, force est de constater que malgré le lancement appréciable de la gratuité de l'enseignement primaire à l'initiative du Chef de l'Etat, le Gouvernement n'a pas été en mesure d'accompagner cette initiative louable à faire de l'éducation la clé du changement et le principal ascenseur social, mettant en pratique le principe selon lequel chaque jeune congolais a le droit d'accéder à égalité de chances, à la scolarisation comme souscrit dans le programme du Gouvernement présenté à l'Assemblée nationale.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique qui devait la soutenir est devenu lui-même l'un de principaux fossoyeurs de cette mesure de gratuité. Plusieurs enseignants n'ont pas encore été mécanisés tandis que de nombreux fictifs engagés sur base du clientélisme ethnique ou politique perçoivent des rémunérations à charge du Trésor public.

L'urgence de la réforme du système éducatif dans son ensemble et de l'amélioration du traitement du personnel enseignant, pourtant mise en évidence par le Gouvernement dans son programme, n'est toujours pas observée.

A l'intérieur du pays, voire dans certaines écoles de la Capitale, plusieurs milliers d'élèves étudient à même le sol sans infrastructures ni équipements scolaires adéquats. La capacité d'accueil et l'équipement en matériels scolaires de base des écoles primaires et secondaires publiques dans toutes les provinces du pays sont encore dérisoires.

La situation est aussi alarmante au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire et de la recherche scientifique. Avec un budget illusoire, des professeurs mal rémunérés, des étudiants dépourvus de bourses d'études, l'abandon des laboratoires et des bibliothèques, sans infrastructures de cours et de recherche, le Gouvernement contribue à la mort de notre système universitaire et ne se préoccupe nullement du fait qu'aucune université congolaise ne figure actuellement parmi les 200 meilleures universités du continent.

Le droit à la santé et à la sécurité alimentaire n'est nullement garanti. Le Gouvernement est incapable de permettre à chaque Congolais d'accéder aux soins de santé de base sans parler d'une couverture santé universelle. Les engagements solennels à réhabiliter et équiper des hôpitaux généraux de référence dans chaque territoire, à promouvoir le régime de mutuelle de santé, à mettre fin à la perversion des mœurs dans les formations médicales et à démanteler toutes les structures médicales aux pratiques mercantilistes sont loin d'être honorés.

Pourtant, le Premier ministre **Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA** avait déclaré dans son discours-programme présenté à l'Assemblée nationale qu'« **un peuple privé d'un système sanitaire adéquat est un peuple voué à la mort** ». En le privant d'un système sanitaire adéquat, le Gouvernement a donc recherché l'inanition de la Nation.

Sous ce Gouvernement, le Congolais ne jouit pas de son droit constitutionnel à un logement décent ni de son droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique. Le logement reste un casse-tête dans toutes les grandes villes du pays. Le Gouvernement s'est montré incapable de concevoir et d'appliquer un plan de construction des logements sociaux.

Les délestages sont continuels et la population est souvent appelée à payer pour des services qui ne lui ont pas été rendus. L'eau potable et l'énergie électrique sont des denrées rares en dépit du fait que la RDC dispose du plus grand potentiel hydro-électrique du continent. Le Gouvernement est incapable de résoudre durablement le problème d'accès à l'eau et à l'électricité qui se pose avec acuité dans tout le pays. Placées sous sa tutelle, les entreprises publiques telles que la REGIDESO et la SNEL ont failli à leur mission.

Le Gouvernement a été aussi incapable de prendre des mesures spécifiques de protection et d'assistance sociale de la personne du troisième âge et de la personne vivant avec handicap en rapport avec leurs besoins physiques, intellectuels et moraux tout comme il n'a pas pu remplir son obligation de protéger la jeunesse contre toute atteinte à sa santé, à son éducation, et à son développement intégral.

Bien qu'ayant « **décrété la lutte contre la pauvreté comme cause nationale** », le Gouvernement n'a pas honoré ses engagements pour la réalisation des investissements à haute intensité de main-d'œuvre, la promotion de la politique des micro-crédits, l'initiation des programmes de formation technique et professionnelle en faveur des jeunes non diplômés, la création des centres d'action sociale en faveur des enfants abandonnés, la mise en place d'une politique d'accompagnement et d'assistance sociale aux personnes vivant avec handicap ainsi que l'autonomisation de la femme et la promotion de la jeunesse.

Toutes les actions prévues dans le programme du Gouvernement en vue de la promotion de la Culture, des Arts, des Sports et des Centres de loisirs s'avèrent démagogiques. L'immobilisme, l'absence d'initiative et d'innovation paralysent totalement les secteurs social et culturel alors que des solutions existent.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables membres du Bureau,

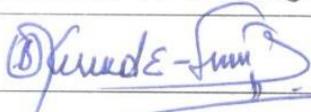
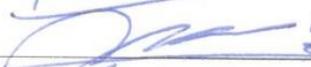
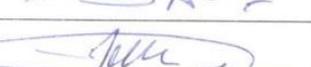
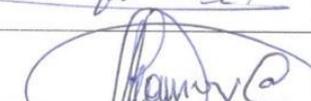
Honorables Députés et chers collègues,

Le Premier ministre **Sylvestre ILUNGA ILUNKAMBA** et les membres de son gouvernement ont été incapables d'assumer pleinement leurs charges constitutionnelles et d'honorer leurs propres engagements pris devant l'Assemblée nationale lors de l'investiture du Gouvernement.

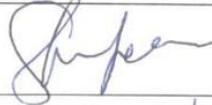
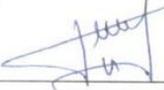
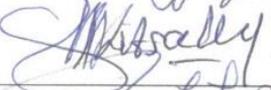
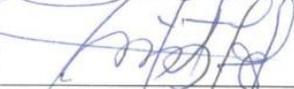
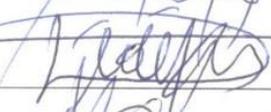
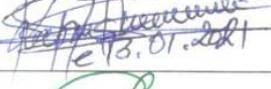
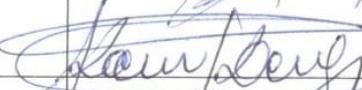
Conformément aux articles 90, 91, 100, 146 et 147 de la Constitution et aux articles 214 et 215 de son Règlement intérieur, tous les moyens de contrôle parlementaire exercés jusque-là ne l'ayant pas aidé à améliorer sa performance pour répondre favorablement aux attentes de notre peuple, l'Assemblée nationale est obligée de s'assumer en mettant en cause la responsabilité de ce Gouvernement défaillant et incompétent par le vote massif de cette **motion de censure**, afin de le remplacer par un Gouvernement compétent et capable de faire face à l'insécurité chronique qui a élu domicile dans la partie orientale de notre pays, d'une part, et en mesure de répondre aux multiples attentes de nos populations, d'autre part.

Ainsi fait à Kinshasa, le 22/01/2021

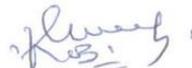
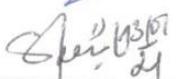
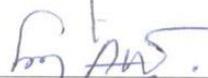
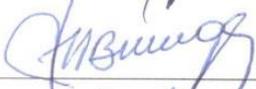
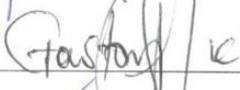
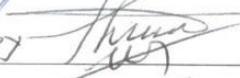
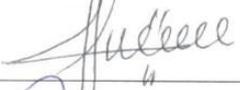
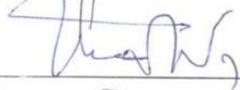
LES SIGNATAIRES

N°	NOMS	SIGNATURES
01	Cheerubin OKENGE SENGU	
02	BOTIS MBUKU LAKA	
03	MUHINDO NZANGI BUTONDO	
04	KAZEMBE MULWANI INNOCENTI	
05	ADIROBU DJARI WILSON	
06	MALUKU-PORBI CLAUDE	
07	MADIMIBA KALONTI DANIEL	

## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
08	KAYUMBA SHAKIWE	
09	KAVIRA KATASHIRE Jeanine	
10	MUKERWA N'FOUKA A. David.	
11	KITIBALI KATUMBO	
12	MIBOMA MUYA NMAANBYE	
13	BEJE KODORO KASIMO	
14	MALANDJI - MUISINGA	
15	KALEND KANJIK PAPPY	
16	KAPAMA MAPATANO JACK	 13.01.2021
17	LUBAYA CLAUDEL ANDRÉ	
18	MANGAY BOSABA PASCAL	
19	MANGAY MUMVUNGA Patrick	
20	KOLOBA DENGE	
21	SEMENDONIA N'KINGA	
22	LOKOKA - ISAKA	
23	Tepage Tedende Flourent	
24	AFOOIE AFOUKU Anatole	
25	KASEREKA MANGWENGWE JADOT	

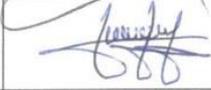
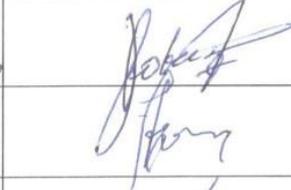
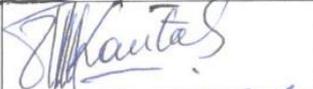
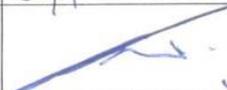
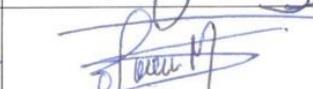
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
26	MSAFIRI KYAKAKALA	
27	BATSURA MUSDWA Schadrac	
28	SIDO WAGIA Roger	
29	ADUBANGO AWOITTO SAMY	
30	WUIE-EHIKO EUGENE	
31	NIENGO BAPMENBI ERNEST	
32	NGBANYO MBUNGA DETATO Jose	
33	ISHO NCOBOLO-MALENGA	
34	KABEYA KALENSA ANACLE	
35	KITENCHE KAPALU GASTON	
36	MUABILU MUALUKIE WINNIE	
37	MUZAZA OUMU NGANPIO THIERRY	
38	EYUMU NASSA	
39	FUMANY GYORIBAN	
40	MATUKU MEMAS	
41	SAKATA Carry	
42	DRAZA AISOLE JEAN-CLAUDE	
43	ROKONKA GONVATI Fideli	

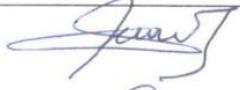
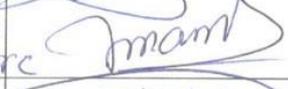
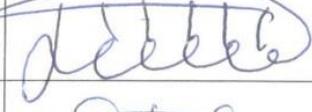
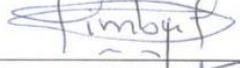
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
44	ILANGA LEMBOW Bienvenue	
45	MPONGO NKITA Jean Claude ILANGA NATALI	
46	BABANGA PROTIVOLE Auguste	
47	KIOVE KOLA EDOUARD	
48	Hubert FURUGUTA	
49	MUBONZI MURHOMULUMUFE	
50	SEBUJANGWE KIRIVITA-B	
51	NAATISIMTE HAREZIMANA	
52	MUTEULE MOROPORO M.	
53	ENGELEMBA-BOKUWE	
54	BANYWESI ZE M. MUHINI VITAL	
55	Nyafahwe - Tanswe	
56	MUNYOMO - PATRICK	
57	MAGUY RWAKABUBA	
58	PATRICIA NSEYA	
59	MODERO USINBA	
60	XSINGI PULULU	
61	DEMURABA HANU OZENBA	

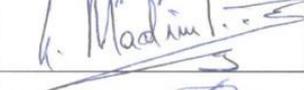
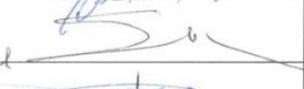
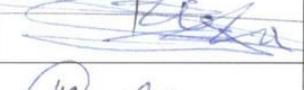
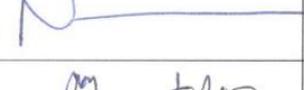
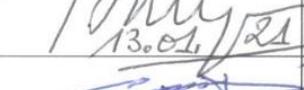
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
62	N'DAMBU Wolery	
63	UJEWACWINJA'AI DANIEL	
64	ABOTOME BEKABUYA ROGER	
65	KARUCOUCI BAKAYEMU AUGUSTE	
66	NEEMA PAWINEYE GABRIEL	
67	BABANGU WABABU	
68	KAKULE KALJOMO DEOGRATIAN	
69	LIHAU - EBVA K. Pierre	
70	NEMBALEMBA Lem	
71	ENERUNGA MOUNDA Xuseline	
72	MWANZA HANNI SINDOMA	
73	BOLOKO ANGBENGA Gabriel	
74	TSHILUNBU KANTOLA PAUL	
75	MASELA KIWISY ZURY	
76	MUGONGO NZEMBA Colo Jolyon	
77	SOMANA-MONDAI Justin	
78	BARHALENGEHWI BASIMINE JULES	
79	MASUMBUKO NYENYEZI Solange	

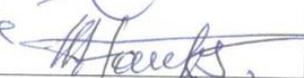
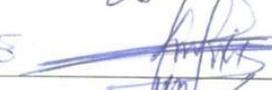
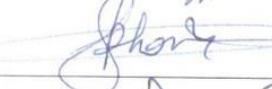
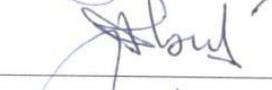
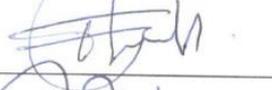
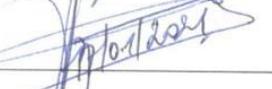
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
80	KAKOLE KYATSANDIRE GODEFROID	
81	SEGBEWI ZAMU TALQUEI	
82	MATI BIDI KOLOSORO Herc	
83	TSHIBANG NIAMBU DENIS	
84	DIMBU LUKOMBO	
85	JEAN JACQUES MAMBA KABAMBA	
86	HEVA MUKAKASA	
87	MBANGA-MANZIMI	
88	Alexandre KAMBANE MUKASA	
89	KALONDO RORBAUKI	
90	NGINDU ESPERAN	
91	BEROCAN KERAURE	
92	BOKO PATONAS FABIAN	
93	MAVUDILA Kumbo Rumi	
94	MAMBEMBA FLORENT	
95	LUNDA KIALA RUCI	
96	SERVILI NKAYABASEKA EUGENE	
97	SEKE NGENI ALPHONSE	

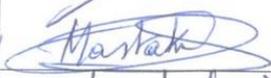
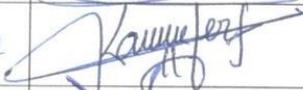
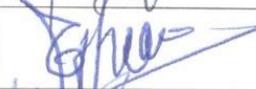
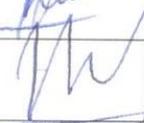
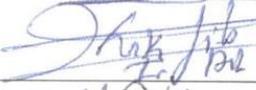
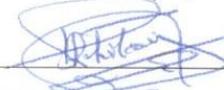
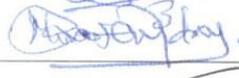
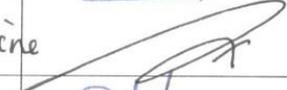
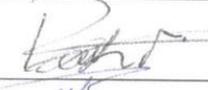
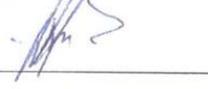
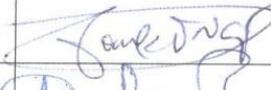
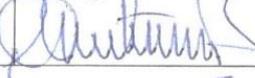
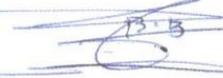
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
98	HONO KANOWI MAWUNGANYI	
99	LOTHAPE MADIMBO Nelson	
100	HON. Jonathan KATONGO MUYETA	
101	MPUNGA CHARLES Guy	
102	KABEYA KABEYA OLIVIER	
103	HON. MPRANA ATUMBA S.	
104	HON KALUKITA MUSAU JOSUE	
105	HON. BUKASA NGAY PROSPER	
106	HON LUKUSA KASHACHA WILLY	
107	HON KAZUMBA HAYDIBD WILLIAM	
108	HON. LUKONO SOWA DORUMBE	
109	HON. SERIKAS KASANDA KADIRISA	
110	HON - TSHIBANGU KABUYA FREDDY	
111	HON NYAWLA ILUNGA ERIC	
112	HON MULUMBA-KANZA AUGUSTIN	
113	HON. MULAMBA MPUTU S	
114	HON TSHIPAMA LUNGANGA	
115	HON MUKENDI FUMBI KANYINDA	

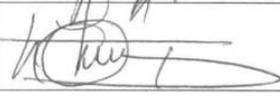
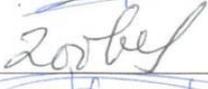
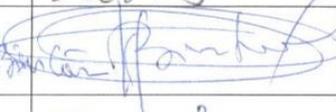
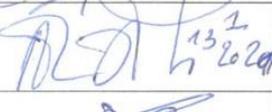
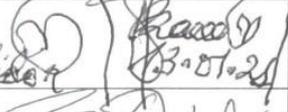
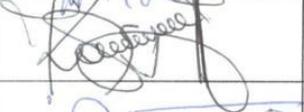
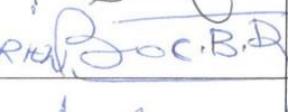
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
116	TUÏU ÎE DE ZA KANGO	
117	IRACAN - UNEN Grâhen de art-môls	
118	KABWIE - BANZA PAPY. SEUL	
119	LUSENGE KAMBALE BONARE JEROME	
120	UYOYA UNENCAN J-Faustin	
121	HAKIZUWERA NDABAGERA Tite	
122	MUNUBO MUBI Juvenal	
123	MUTHINGO M. VAHURANA Paul	
124	ICIRO TSONGO gregoire	
125	KATEMBO - MUTHINDO DEHIRE	
126	KATEMBO MBOUSA TEMBOS JOHAMA	
127	KAMBALE MUSEMO Daniel	
128	ANTONNO NZOBO	
129	IBULA Nwana Katakangs	
130	MAJUNGU Tiche	
131	PASI ZAPAMBA BUKA JP	
132	KIBAU NAFUTA Jean	
133	NZANGI NGELENGBI Anbire	

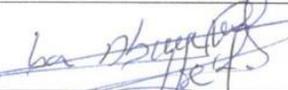
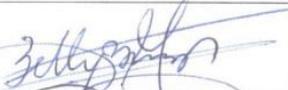
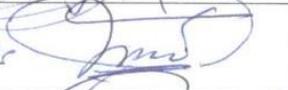
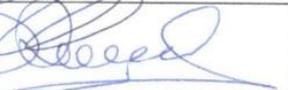
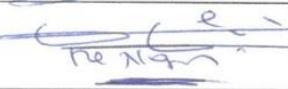
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
134	MIBAKI-MANSANGA B	
135	MASTAKI NAMEGABE JUSTIN	
136	KABAMPELE NGABUL Didier	
137	TSHISUMPA TSHAKATUMBA PLACIDE	
138	MASAMBA MA-KIESE REMY	
139	BREBAY-KITWA	
140	KASUSA KIKOBYA HILAIRE	
141	MAKENGO Lutimba	
142	LOTANA LOKASOLA ALBERT	
143	MWENZEWAKADILLO ROSEN	
143	MAOMBI KATSONGO Sosthine	
145	PALUKU KAMAVU ERIC	
146	KAVIRA DAPEREA Jeannette	
147	BALIESIMA KADUKIMANA ALBERT	
148	TIZILE-LUFULWABO	
149	AMISI IUPIA PATRICK	
150	SAFARI NGANIZI	
151	Ebis Muturi wa Boshora	
152	BOSISE BOONGOLO RENE	

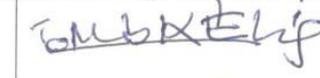
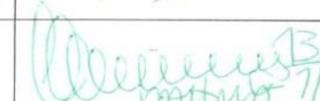
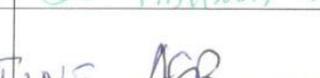
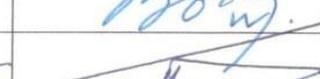
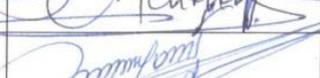
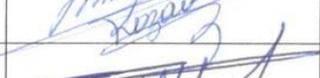
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
153	ALEXIS-LOWUMUJI-DA	
154	HON. OKTUNGU OHOIO JUSTIN	
155	HON A. LEON TUMBA MUKENI	
156	HON. BIDJEP BIDJEP ΣΙΣΙΣΙΣ ΜΒ-ΜΒ	
157	HON MPIA MENAZAMBILI Claude	
158	HON Melolo DIBONDO Zobel	
159	HON-NTUNPNA-CCABOBA	
160	HON. Tony NWABA KAZANI	
161	HON ISHIBANGU GEORGES	
162	HON. KANIWI-MESU ZHAKATUMBA	
163	HON. BALEKELAYI BEYA	
164	HON MBATA BEZUKUMESU MANGU ANARE	
165	HON. KAKUBU K'IKAKA ALIDA	
166	HON. Emery OKUNGI	
167	HON. PAPA B.S KUANZA KUNYA.	
168	HON KAYEMBE ILUNGA JP	
169	HON. BOKELE SJEMA MARIU Soc. B.D	
170	HON. MUISOMBO KIBONDA	

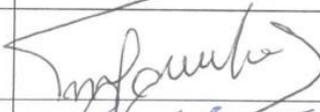
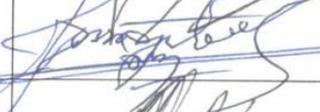
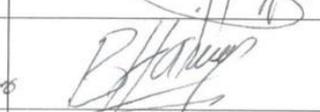
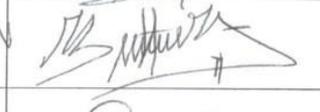
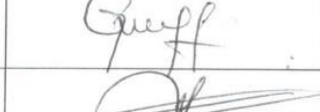
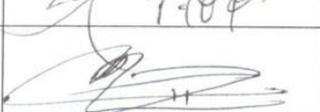
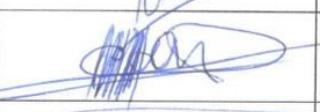
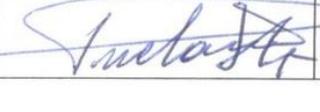
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
171	MUJAMBYA KABWE FREDDY	
172	MBADU PHAKU CUSPIA	
173	JODAS KESANTOU-KESANTOU	
174	HON. KANEFU NUNJIWA	
175	HON. PUIS GIAMARY	
176	HON. MUJAJA KATENBWE	
177	HON. MBARATA PUTE FREDDY	
178	MIRUHO AKILIPROSE	
179	MBEMBA KABUYA SAMUEL	
180	BONGA LAISI GUILLAUME	
181	MBAMBI PHOBA ADRIEN	
182	MATONDO KIVULA ROSY	
183	MAMPA-MBEMBILA BELY	
184	TUNDA KASONGO LOKALI PROSPER	
185	MAKEMBO MBO DBO CLAUDE	
186	PEPE NBUWA BALILE	
187	NGWASI AKILIMALI DREW DUNE	
188	MWADI-KADIATA-OLGA	

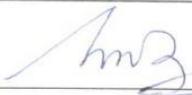
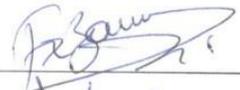
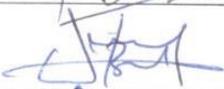
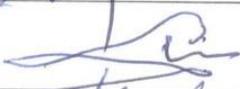
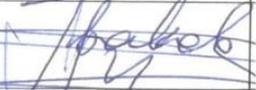
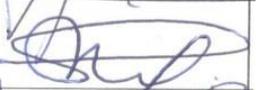
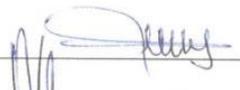
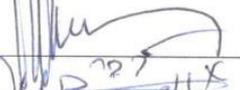
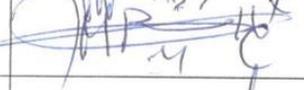
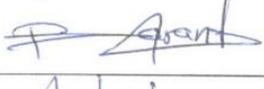
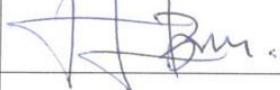
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
189	MATADI NENGA GAMANJA	
190	MBAYA KANDUDI JEAN	
191	LUWEPE MAYARA Justin	
192	PRINCESS ADOLE KAYINDA MARTINA	
193	ASSINA BINDIMOND RUFINE	
194	BOKUMWANA Elyse'	
195	EKHOLO-EDWI NORBERT	
196	MOTEMONA GODADA	
197	OKOTO-LOHAKOBAE JOH	
198	OESHUMI OLAMBA DENE	
199	WAMU ATAMINIA Henriette	
200	MISARE MUGOMBERWA	
201	MA IS HA BISHOBIBIRI	
202	YAMBA KAZADI GRACIA	
203	MBENGELE K. THAMUK CONSTANTIN	
204	BANZA MULUME Marmont	
205	Amato BAYUBASIRE Mirindi	
206	JEAN MARIE LWUKASI MASSAMBA	

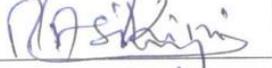
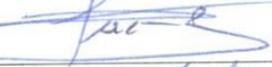
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
207	NGOYI-KASANJI	
208	WIDJILONGS <del>DMartin</del>	
209	KAMUMBA MULOWAYI	
210	NGANBU KATUNDA ALPHONSE	
211	MAFUTA KABONGO Guy	
212	KABANGU ISHIZUBU <sup>Bruno</sup>	
213	MBINDULE MITOND CRISPIN	
214	MANDJUANDJA - NAYENBE	
215	KAMBALE MATHE <sup>Matthieu</sup>	
216	Eugenie Tabuela Compton	
217	MBOMBBO MUTSHIPAYI	
218	Langanya La Wadja	
219	KIKOKA Toni G-	
220	MATUTALA MU KANDA <sup>Georges</sup>	
221	BALENZA BI BALENZA	
222	MUBIKAYI MUBALMATE <sup>Leon</sup>	
223	CANUNANI KALAZO <sup>deocard</sup>	
224	PUELA Albert Fabrice	

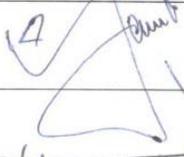
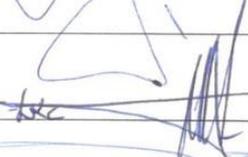
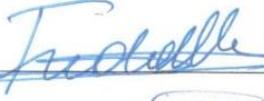
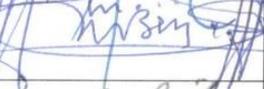
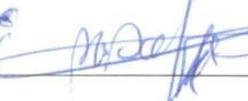
## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
225	MATUMONA ZOLA	
226	KEZAMUDRU MUSISIRI	
227	FEZA MOTEMA CHRISTINE	
228	LINGO NYBANAANI PRINCE	
229	KAMISENDU KUTUKA	
230	BOBE TABOY J. PIERRE	
231	IPAICALA A.M. AMARE	
232	LONBAKU LOHENNA	
233	BOLIKI BOKOTA ABRAHAM	
234	BOLYLA LOLA-GA-TSHINA	
235	MASANGA KISIGAY EHEMUE	
236	MUGIRANEZA NDIZEYE JULES	
237	YAMA NZALABAR JOLIE	
238	MUPASA MWKORO JACQUELINE	
239	MPUTU-YALIKO KÉPIER	
240	MUSUKULU-EMMANUEL	
241	BOMPINI BALINGA MICHEL	
242	MUSOMO WAPEMBE GUY	

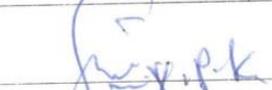
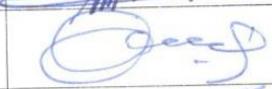
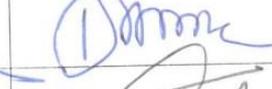
LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
243	MASIKINI Mbili Lilie	
244	TABU MAKUSI Angèle	
245	KASEREKA KALWAHALI Sylvain	
246	KASEREKA WATHEVWA Kiserika	
247	STIVE NDAMBIKE MARUITA	
248	KHILLER RUBANBE WA L	
249	KAMBALE SHANGILIA ZEPHARIE	
250	DJOLI ESERNGI EKAI JON	
251	MUNDIA - NEKE	
252	KATEMBO KAMBERE Thérèse	
253	MAEMBU GELINGI Pauline	
254	MUNGANJA CLEOPHAS	
255	ANOKONZI MASIKINI	
256	NGOBE-YOFO HARDY	
257	NUKASA KALEMBWE C	
258	LEMBI LIBULA JOSEPH	
259	NGOMBE NZEVU Charles	
260	JAMIL MBAU SUKISA	

## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
261	HON LUMBU NGUY	
262	HON. MWOKAMBALI L. Jean Luc	
263	HON. Marielle MBIKAYI	
264	HON. BONPANGE FREON	
265	Hon. Mata Diwamba	
266	HON. OLEKO MAFUE AB	
267	HON. MASANGU BIBI NUBA	
268	HON. MEMBA EBENGA	
269	HON. MANTZOLO PAPE	
270	HON. PEMBAMOTO KYALAM	
271	HON. KASINDI KINGUMBE	
272	HON. BOLENGETENGE BALEA	
273	HON. MUPETA SHUNDE EDIANGA	
274	HON. EUDUNDOLOPIATA SERGE	
275	HON. KATWAZAZWA MACHISE	
276	HON. KASHORA KABONSHI JANI	
277	HON. DHEDDA TIKPA FRANCOIS	
278	HON. MSAFU-BUTSALIMWI	

## LES SIGNATAIRES

N°	NOMS ET POST-NOMS	SIGNATURES
279	BOKOLOMPE PATRICK SAN	
280	MOMBUNZA AIBOTOLO Anne	
281	KIBUKA KIA KIESEPAHWA	
282	BOIKA-MOHOKO Saasine	
283	ELIEZER MITHAMBAWE	
284	MUNKIE MBELE IBOT Aikui	
285	<del>MUTOMBO KASONGO BERNARD</del>	<del></del>
286	IKENGE Laurent Simony	
287	MOKOLO NTOLI Tama	
288	EZARI EGUMA Norbert	
289	christophe Lutundula Apala	
290	KAMBALE EZECHIEL Barnabas	<del></del>
291	DROTI OBHITRE R.H.	
292	KAMUNDO BATUNSI Jidice	
293	DEUMA MBO Sylvain	
294	BULE GRANGOLO BASAGE Mohamed	
295	MWAMBO NSIMBA Ansthem	
296	Jacques LUNGUANA	

